



Frais d'agence / pas d'agence immobilière

Par **pina45**, le **26/03/2015** à **12:44**

Bonjour,

J'ai signé un bail pour un logement non meublé en juillet 2014 pour emménager en septembre 2014. J'ai trouvé cet appartement sur un site d'annonces immobilières, où beaucoup d'agence publient leurs annonces. L'annonce mentionnait bien le nom d'une agence immobilière. La personne qui s'est présentée comme l'agent immobilier m'a indiqué que les frais d'agence s'élevaient à presque 1000 € (un mois de loyer avec charges + TVA), pour un 20m². Lors de la signature du bail, j'ai donc fait à un chèque à l'agent immobilier, qui m'a indiqué qu'il mettrait l'ordre lui même. Suite à un litige avec cette personne, j'ai fait de plus amples recherches sur les droits et devoirs des locataires.

Il s'avère que le bail ne mentionne en aucun lieu le nom de l'agence, ni un quelconque mandat de gestion pour le bien. De plus, les quittances de loyers étaient éditée sur une feuille dont le pied de page mentionnait le nom d'une société qui n'a aucun lien avec le secteur immobilier.

De plus, trouvant que les frais d'agence étaient trop élevés (près de 2000€ puisqu'ils sont à partager entre le locataire et le propriétaire), j'ai demandé au prétendu agent immobilier de me justifier que le propriétaire en a bien payé la moitié, mais toutes mes demandes restent sans réponse.

J'ai également obtenu la photocopie du chèque des frais d'agence. L'ordre de ce chèque a été renseigné au nom d'une personne physique (qui semble par ailleurs détenir une SCI).

Il semblerait qu'il n'y ai pas réellement d'agence immobilière et que j'aie payé ces frais induement.

Ai-je un recours contre eux? Si oui, lequel?

Je vous remercie par avance de votre aide,